

Nous venons de commémorer le 75^{ème} anniversaire du débarquement des troupes alliées en Normandie, annonciateur de la défaite du 3^{ème} Reich et de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale. Annonciateur aussi d'une paix retrouvée en Europe, dont nous bénéficions depuis bientôt ¾ de siècle. Comme son nom l'indique, cette 2^{ème} guerre mondiale avait été précédée 20 ans auparavant d'une 1^{ère}, provoquée par la montée des nationalismes en Europe, appelée aussi « Grande Guerre » tant elle fit de victimes (10 millions de morts, rien que sur le plan militaire).

Si la fin des hostilités avait été marquée par un Armistice, signé le 11 novembre 1918, c'est un Traité dit « de paix » signé le 28 juin 1919 à Versailles qui allait officiellement mettre fin à la guerre. Déclarée vaincue, l'Allemagne (qui n'avait pas été associée aux négociations) se voit notamment amputée de 15 % de son territoire, principalement à l'est (au profit de la Pologne), mais également à l'ouest, au profit de la France (cession de l'Alsace-Lorraine) et de la Belgique.

En effet, en réparation des dommages subis, la Belgique obtient quelques gains territoriaux :

- les anciens « Kreise » d'Eupen-Malmedy (incluant les communes de l'actuel canton de St. Vith), attribués à la Prusse au Congrès de Vienne de 1815,
- le territoire de Moresnet-Neutre, jusqu'alors cogéré avec l'Allemagne,
- le tronçon de la Vennbahn situé en territoire allemand.

Concrètement, cela signifie une sorte de retour aux sources pour ces territoires qui, depuis le Moyen Age jusqu'à la fin de l'Ancien régime, avaient vécu ensemble :

- le canton francophone de Malmedy avec celui de Stavelot, dans l'ancienne Principauté abbatiale
- le canton germanophone d'Eupen, dans l'ancien Duché de Limbourg,
- le canton germanophone de St. Vith, dans celui de Luxembourg.

Ces changements de territoire font l'objet de plusieurs articles du Traité de Versailles (les 31 et 35 sont d'ordre général, les 32 et 33 concernent Moresnet-Neutre et le 34, Eupen-Malmedy). Ce dernier présente une particularité dans la mesure où sa 1^{ère} phrase énonce (comme un fait accompli) la cession, par l'Allemagne, des 2 Cantons à la Belgique, alors que la 2^{ème} phrase mentionne l'organisation d'une sorte de consultation populaire permettant aux personnes de manifester leur opposition à ce changement et, selon le résultat, l'éventuel maintien des Cantons dans l'Allemagne.

Il s'agit en fait d'une sorte de « mixt » de 2 manières de faire : en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, le Traité prévoit une cession directe à la France, sans consultation populaire ; par contre, certains territoires du Nord de l'Allemagne seront cédés au Danemark, à la suite d'un vote à bulletin secret, par canton. Comme la Belgique n'existait pas au moment où Eupen et Malmedy avaient été « pris » par la Prusse, en 1815, elle ne pouvait pas les réclamer sans une forme de consultation populaire.

Cependant, comme le résultat d'un referendum était incertain, la délégation belge réussit à en modifier les modalités, en obligeant les opposants à se déplacer à Eupen ou à Malmedy pour aller apposer leur signature dans un livre ouvert. Organisée en 1920 par le Lieutenant Général Herman Baltia, nommé fin décembre 1919 Haut-Commissaire Royal pour les Cantons de l'Est (et dont le siège se trouvait ici à Malmedy), cette pseudo-consultation populaire (que la presse internationale appela « la petite farce belge ») suscita les protestations de l'Allemagne. Craignant des représailles, seuls 272 habitants des Cantons osèrent se déplacer. Le résultat fut cependant validé par la *Société des Nations*, nouvellement créée. A partir de 1920, les Cantons de l'Est feront partie intégrante de la Belgique, sa population étant quant à elle naturalisée.

Aux élections de 1929, le parti pro-allemand réclamant un nouveau et véritable referendum obtiendra 52 % des voix dans les Cantons de l'Est.

Cette histoire mouvementée de l'est de la Belgique et le traumatisme vécu par sa population (*devenue belge sans véritable adhésion, puis partagée - jusqu'au sein des familles - entre 2 patries jusqu'à la fin de la seconde guerre et, à la fin de celle-ci, assimilée à la collaboration*) restent encore largement méconnus aujourd'hui. **Les commémorations du 100^{ème} anniversaire du Traité de Versailles constituent dès lors une occasion unique d'abord de faire connaître** – en priorité aux habitants de la région, mais si possible plus largement - **ce pan de l'histoire de la Belgique** qui n'est notamment pas (encore ?) enseigné à l'école, ensuite de comprendre ce qui a été vécu, pour y porter un regard enfin apaisé.

Pour susciter l'intérêt et la participation, la meilleure option c'est d'aller retrouver sur le terrain, près de chez soi, des traces visibles et tangibles de cette période. Voici plus d'un an, j'avais lancé l'idée d'organiser des promenades guidées le long des anciennes bornes B(elgique)-P(russe). Placées après 1830 pour marquer la frontière entre la toute nouvelle Belgique et cette Prusse qui allait devenir l'Allemagne en 1870, ces bornes marquent aujourd'hui la limite entre les communes :

- Gouvy, Vielsalm, Trois-Ponts, Stavelot, Jalhay, Baelen, Welkenraedt, Plombières (côté « ancienne Belgique »)
- Burg-Reuland, St. Vith, Malmedy, Waimes, Eupen, Lontzen, Kelmis (Cantons + Moresnet-Neutre)

(Ces bornes avaient fait l'objet d'une étude voici une vingtaine d'années de la part de Jean de Bruyne, dont j'avais vulgarisé le travail au travers d'une brochure intitulée « Route de l'ancienne frontière belgo-prussienne », éditée par l'Office du Tourisme des Cantons de l'Est).

Cette proposition a suscité une réaction enthousiaste à Baelen, en la personne de Nadine Robert, membre de la CLDR et animatrice du Groupe de Travail « Sentiers et patrimoine ». Logiquement, elle s'est tournée vers Eupen (commune voisine, séparée par l'ancienne frontière) où Marc Herff est devenu notre interlocuteur, en tant que membre du Conseil du marketing Eupen dans le groupe de travail « Randonnées », mais également expert sur le sujet et hyper-compétent en informatique... ce qui est bien nécessaire pour monter ce type de projet, de A à Z.

Il y a 5 mois, nous avons invité les communes concernées à une 1^{ère} réunion, à laquelle toutes ont pris part, soit directement, soit via leurs instances touristiques (Syndicats d'initiative et/ou Maison du Tourisme). Au terme de 5 réunions et d'un travail intense, avec des apports de toutes les parties concernées, nous sommes très heureux d'avoir pu associer 15 communes, réparties sur 2 provinces, dans 2 communautés linguistiques, séparées sur plus de 100 km du nord au sud, dans un projet rassembleur et convivial. Nous espérons qu'il suscitera la participation de nombreux citoyens de ces 15 communes, et au-delà.

A l'heure où renaissent les nationalismes et la xénophobie en Europe et dans notre pays, c'est une manière de rappeler à la fois où cela a conduit et de porter un regard résolument tourné vers un avenir à construire ensemble, de manière pacifique.